

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « **CGV** ») s'appliquent à toutes les ventes de prestations de mise à disposition du logiciel de gestion des ressources humaines en SaaS et de la plateforme web PLANY (ci-après dénommés ensemble « **Solution PLANY** ») ainsi que des prestations de formations, réalisées par la société WORKERA, EURL immatriculée au RCS de Cannes sous le n° 942 440 363, dont le siège social est 154 Avenue de Cannes, à 06210 Mandelieu la Napoule (ci-après « **WORKERA** »), livrées et facturées en France Métropolitaine & Outre-Mer, Monaco ; Suisse et Italie, à ses clients professionnels (ci-après « **Client** »). Elles prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation expresse et formelle de la société WORKERA.

La société WORKERA et le Client sont désignés ci-après collectivement « **les Parties** » ou individuellement « **la Partie** ».

La société WORKERA est enregistrée sous le numéro de déclaration EN COURS DE DÉCLARATION auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

CHAPITRE 1 : CLAUSES APPLICABLES A LA SOUSCRIPTION DE L'ABONNEMENT A LA SOLUTION PLAN

1.1. Souscription à l'abonnement

La souscription à la Solution PLANY se fait exclusivement sous forme d'abonnement, dans les conditions précisées sur le devis signé par le Client (ci-après « **Devis** ») et matérialisé par sa signature, pour une durée indéterminée.

1.2. Services fournis dans le cadre de l'abonnement

La Solution PLANY est une solution logicielle créée et hébergée par la société WORKERA, comprenant un logiciel de gestion des ressources humaines en SaaS (ci-après « **Logiciel** ») et une interface sous forme de plateforme accessible en ligne, mettant en relation des agences de placement de personnel et des candidat(e)s (ci-après « **Plateforme** »).

La souscription à l'abonnement comprend la mise à disposition de la Solution PLANY ainsi que les services décrits au sein du Devis, dont notamment les services de maintenance et de mise à jour de la Solution PLANY.

Ces différents services sont fournis par la société WORKERA conformément aux Chapitres 2 et 4 des présentes CGV.

1.3. Prix de l'abonnement

Le prix des services fournis par la société WORKERA dans le cadre de l'abonnement sont mentionnés au sein du Devis.

Les prix sont définis hors taxes et majorés des taxes, notamment la TVA, en vigueur au moment de la facturation. Le Client pouvant prétendre au taux réduit de la TVA ou à une exonération de la TVA doit fournir à cet égard toutes justifications nécessaires lors de la souscription.

Les prix, quels que soient leurs éléments composants, peuvent varier en fonction des charges nouvelles ou de l'augmentation des charges existantes. Il est convenu que si l'abonnement dure plus d'un an, les prix pourront être révisés annuellement par la société WORKERA.

1.4. Modalités de paiement de l'abonnement

Les services fournis par la société WORKERA au Client dans le cadre de l'abonnement qu'il a souscrit donneront lieu à l'établissement de factures libellées au nom du Client.

Les factures sont émises mensuellement, en début de mois.

Le règlement des factures se fait obligatoirement par prélèvement SEPA initié par la société WORKERA, en début de mois.

L'accès à la Solution PLANY est conditionné au paiement préalable de la facture pour le mois à venir.

La société WORKERA se réserve le droit de facturer tout dépassement du forfait défini au sein du Devis, au prorata de ce qui a été consommé en supplément et selon le prix unitaire défini au sein du Devis, notamment s'agissant des services optionnels souscrits.

1.5. Résiliation de l'abonnement

La souscription étant à durée indéterminée, l'abonnement peut être résilié par chacune des Parties à tout moment, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation sera effective à la fin du mois en cours au jour de la réception de la lettre recommandée.

Les Parties n'ont pas besoin de justifier d'un motif pour résilier l'abonnement.

1.6. Conséquences de la résiliation de l'abonnement

En cas de résiliation, l'accès à la Solution PLANY est suspendu le jour où la résiliation prend effet, soit le 1^{er} jour du mois suivant la date de réception de la lettre recommandée notifiant la résiliation de l'abonnement à l'autre Partie.

Le Client ne pourra pas réclamer le remboursement par la société WORKERA du mois en cours.

La résiliation de l'abonnement entraînera également la résiliation des services optionnels souscrits par le Client sur devis et dont il est le support.

Les données enregistrées par le Client sur son compte PLANY sont supprimées à l'issue d'un délai de 2 mois à compter de la résiliation effective de l'abonnement. Si le Client le souhaite, il peut demander, dans ce délai, la restitution des données qu'il a enregistrées sur la Solution PLANY, la société WORKERA s'engageant à lui restituer l'intégralité des données telles qu'enregistrées au jour de la dernière sauvegarde sur un support durable dans un délai de 15 jours ouvrés à compter de la réception de la demande. Cette demande de restitution de données devra être formulée par écrit du Client à l'attention de la société WORKERA.

1.7. Droit de rétractation

Lorsque le Client est une personne morale qui compte moins de 6 salariés et dont l'objet du contrat est étranger à son champ d'activité principal : au moment de la souscription, le Client reconnaît et accepte expressément (i) que la mise à disposition de la Solution PLANY commence dès validation de son abonnement soit avant la fin du délai de rétractation prévu par le Code de la Consommation et (ii) en conséquence, qu'il perdra son droit de rétractation lié à la vente en ligne ou à distance. Dès lors, aucune demande de rétractation, d'annulation ou de remboursement ne sera recevable pour la durée de l'abonnement.

CHAPITRE 2 : CLAUSES APPLICABLES À LA MISE À DISPOSITION DE LA SOLUTION PLANY DANS LE CADRE DE L'ABONNEMENT

2.1. Mise à disposition de la Solution PLANY

La société WORKERA met à disposition du Client la Solution PLANY qui remplit les fonctionnalités décrites au sein de la documentation constituée de la FAQ accessible au lien suivant : <https://kb.planyapp.io/>.

Cette mise à disposition comprendra la fourniture par la société WORKERA au Client des services décrits au sein du Devis, dont notamment l'accès à la Solution PLANY tel que défini à l'Article 2.2 ainsi que la maintenance et les mises à jour de la Solution PLANY telles que définies à l'Article 2.3.

Dans le cas où le Client souscrit à une formation dispensée par la société WORKERA et portant sur l'utilisation de la Solution PLANY, dans les conditions définies au Chapitre 3 des présentes CGV, la société WORKERA s'engage à lui fournir le support technique tel que décrit à l'Article 2.4.

Le Client pourra également demander la personnalisation de la Solution PLANY afin que celle-ci corresponde esthétiquement à sa charte graphique, dans les conditions définis à l'Article 2.5.

2.2. Accès à la Solution PLANY

Pendant la durée de son abonnement, le Client aura accès à tout ou partie des fonctionnalités de la Solution PLANY, au regard des conditions définies au sein du Devis et acceptées lors de la souscription.

La société WORKERA s'engage à fournir ses meilleurs efforts et à mettre en place tous les moyens humains et techniques en sa possession et en corrélation avec ses capacités financières pour que la Solution PLANY soit accessible et opérationnelle de manière continue (7 jours sur 7 et 24 heures sur 24), pendant la durée de l'abonnement souscrit.

Toutefois, la société WORKERA est tenue, à cet égard, à une obligation de moyens et non de résultat, la société WORKERA n'offrant aucune garantie de continuité de ses services dans le cas d'un incident non prévisible et/ou cas de force majeure et/ou d'évènements échappant à son contrôle pouvant créer des interruptions totales ou partielles de services ou des perturbations plus ou moins importantes.

Dans de tels cas, la société WORKERA prendra les mesures raisonnables dont elle dispose pour traiter ces interruptions ou perturbations.

Pour des raisons de maintenance, curative et/ou évolutive (corrections nécessaires à la sécurité de la Solution PLANY ou à son bon fonctionnement par exemple) ou en cas de mise à jour (passage à une nouvelle version ou mises à jour de sécurité par exemple), la société WORKERA se réserve le droit d'interrompre temporairement l'accessibilité à l'espace Client de la Solution PLANY.

Dans ce cas, la société WORKERA s'engage à faire ses meilleurs efforts pour limiter au maximum le temps d'interruption.

Sauf urgence, si l'accès à la Solution PLANY est susceptible d'être momentanément interrompu pour des opérations de maintenance planifiée, la société WORKERA en informera le Client par e-mail, notification ou tout autre moyen approprié.

Le Client est informé que la société WORKERA sera potentiellement amenée à développer de nouvelles fonctionnalités. La société WORKERA se réserve donc la possibilité de les faire évoluer, à tout moment et sans préavis, sans que le Client puisse s'y opposer, étant entendu que la société WORKERA s'engage à garantir le respect des conditions des présentes CGV.

De manière générale, la société WORKERA s'engage à faire ses meilleurs efforts pour que toute évolution aille dans le sens de l'amélioration des performances et de l'ergonomie de la Solution PLANY et garantit que ces évolutions n'altéreront pas la qualité de la Solution PLANY de façon substantielle. Toutefois, la Solution PLANY étant standard, la société WORKERA n'est pas tenue de prendre en considération les demandes spécifiques du Client (à l'exception du service de personnalisation décrit à l'Article 2.5 des CGV).

En tout état de cause, le Client déclare qu'il connaît bien Internet et en accepte les limites comme les contraintes. En particulier, il reconnaît que :

- la fiabilité des transmissions est aléatoire en raison, notamment, du caractère hétérogène des infrastructures et réseaux sur lesquelles elles circulent et que en particulier, des pannes ou saturations peuvent survenir ;
- des restrictions d'accès à certains réseaux peuvent exister et être conditionnées à la conclusion d'accord spécifique ;
- les internautes peuvent connecter leur équipement informatique en tout lieu et peuvent le cas échéant, notamment, détourner, disséminer, altérer, détruire ou falsifier des données, logiciels et/ou contenus circulant sur l'Internet, et ce malgré la mise en place de

procédures de contrôle d'accès, notamment, par mot de passe ou autre code d'accès. En conséquence, il appartient Client de prendre toute mesure qu'il jugera appropriée pour assurer la sécurité de leur équipement et de leurs propres données, logiciels ou autres, notamment, de la contamination par tout virus et/ou de tentative d'intrusion dont ils pourraient être victimes ;

- tout équipement utilisé pour la connexion sur l'espace Client de la Solution PLANY est et reste sous l'entièvre responsabilité du Client.

2.3. Maintenance et mises à jour

La « **Maintenance** » désigne une prestation qui permet de bénéficier des correctifs logiciels ainsi que des améliorations fonctionnelles apportées par la société WORKERA à la Solution PLANY. La « **Mise à jour** » est un changement de version, permettant au Client de bénéficier, non seulement des correctifs logiciels, mais également de nouvelles fonctionnalités.

La société WORKERA fournit cette Maintenance et ces Mises à jour dans le cadre de la souscription à la Solution PLANY

Afin de garantir le bon fonctionnement de la Solution PLANY, la société WORKERA assure la Maintenance et les Mises à jour pendant toute la durée de l'abonnement à la Solution PLANY.

2.4. Support technique

Les services de support technique sont exclusivement fournis aux préposés du Client ayant reçu le certificat de réalisation de la formation dispensée par la société WORKERA telle que décrite au Chapitre 3 des présentes CGV (ci-après désignés « **Utilisateur(s) Formé(s)** »).

Dans le cadre de ce service, toute difficulté rencontrée dans le cadre de l'utilisation de la Solution PLANY pourra être remontée par l'Utilisateur Formé à la société WORKERA par le biais du support par tickets en ligne, les jours ouvrés, de 9 h à 17 h, heure de France métropolitaine, hors jours fériés français.

A réception de cette demande, la société WORKERA fournira une assistance technique au Client afin de résoudre les anomalies de la Solution PLANY, à l'exclusion de tout problème d'organisation ou toute demande de développement spécifique.

La société WORKERA fera ses meilleurs efforts pour traiter la difficulté technique rapportée par l'Utilisateur Formé.

2.5. Personnalisation de la Solution PLANY

Le Client peut demander la personnalisation de la Solution PLANY par la société WORKERA afin que celle-ci corresponde notamment à la charte graphique du Client, dans les limites techniques fixées par la société WORKERA.

A cette fin, le Client s'engage à fournir à la société WORKERA, à titre strictement confidentiel :

- son éventuel cahier des charges ;
- les moyens matériels, techniques, humains, ainsi que tous les éléments nécessaires à l'intégration des données du Client sur la Solution PLANY et à la personnalisation choisie.

A réception de ces éléments, dans un délai indicatif de 15 jours ouvrés, la société WORKERA établira une version personnalisée de l'accès à la Solution PLANY, qui sera soumise à la validation du Client.

Tout retard dans l'exécution de la prestation dû à un défaut de collaboration de la part du Client ne pourra être imputé à la société WORKERA.

Dans un délai de 15 jours ouvrés, le Client validera le projet ou émettra des réserves sur celui-ci.

Si le Client n'a émis aucune réserve dans le délai précité, la version personnalisée soumise au Client sera considérée comme validée.

Si le Client émet des réserves lors de la réception, la société WORKERA disposera d'un délai de 15 jours ouvrés afin de prendre en compte les réserves. La personnalisation de la Solution PLANY sera alors soumise à nouveau au Client une fois les modifications apportées, ce dernier disposant d'un délai de 15 jours ouvrés à compter de la soumission de la version modifiée par la société WORKERA pour la valider. A défaut de validation par le Client, l'abonnement à la Solution PLANY se poursuit sous sa forme initiale non personnalisée et pourra être résilié selon les modalités décrites à l'Article 1.5 « Résiliation de l'abonnement ».

Il est expressément prévu que la personnalisation de la Solution PLANY ne peut intervenir que pour certaines fonctionnalités, ne modifiant pas l'aspect frontal de la Solution PLANY, ni le moteur technique. Le Client s'engage à faire part de ses souhaits de personnalisation à la société WORKERA avant la signature du Devis, afin que la société WORKERA puisse apprécier si elle peut prendre en charge la réalisation de ces éléments dans le cadre de l'abonnement.

A défaut, si un développement spécifique est nécessaire, ce développement spécifique plus complexe fera l'objet d'un contrat de développement séparé et restera à la discréction de la société WORKERA, la Solution PLANY étant standard.

Toute personnalisation ou création de nouvelles fonctions, même payantes, n'appartiennent pas au Client et la société WORKERA se réserve le droit de les utiliser sans restriction pour d'autres clients.

L'ensemble du code source produit reste la propriété de la société WORKERA et ne peut être restitué au Client.

2.6. Engagements du Client

2.6.1 Prérequis techniques

L'utilisation de la Solution PLANY nécessite une connexion à internet, aux frais du Client.

Pour une utilisation optimale, le Client et ses préposés devront disposer, d'un navigateur mis à jour à la dernière version au moment de l'utilisation de la Solution PLANY, sachant qu'Internet Explorer n'est pas pris en charge, le support par Microsoft s'étant terminé le 15 juin 2022. Nous assurons un fonctionnement complet sous Google Chrome et un fonctionnement partiel sous Firefox et Safari.

En tout état de cause, le Client et ses préposés restent responsables de leur environnement informatique et de la compatibilité de leur matériel avec l'utilisation de la Solution PLANY.

La société WORKERA ne peut pas être tenue pour responsable d'une mauvaise utilisation de la Solution PLANY ou de problèmes survenant lors de l'utilisation si les prérequis techniques mentionnés ci-dessus ne sont pas remplis par le Client.

2.6.2 Respect des Conditions générales d'utilisation (CGU) de la Solution PLANY

Le Client s'engage à respecter les Conditions Générales d'Utilisation décrites et accessibles au lien suivant : www.plany.jobs/cgu
En cas de violation des CGU ou de comportement du Client qui constitue un danger pour le maintien de la sécurité de la Solution PLANY ou de ses autres utilisateurs, la société WORKERA est autorisée à suspendre pour l'avenir au Client, auteur de la violation en question, l'accès à la Solution PLANY, à résilier l'abonnement ainsi qu'à clôturer tout compte qui permettrait à ce Client d'accéder à la Solution PLANY. En plus de ces mesures de suspension ou de résiliation, la société WORKERA pourra réclamer des indemnités à tout Client, auteur d'une telle violation ou d'un tel comportement.

2.6.3. Obligation de coopération

Le Client tiendra à la disposition de la société WORKERA toutes les informations pouvant contribuer à la bonne réalisation de l'objet des présentes CGV, notamment en vue de la personnalisation de la Solution PLANY.

Le Client s'engage à informer par écrit la société WORKERA de toute modification concernant sa situation, notamment en cas de modification des informations communiquées lors de la souscription de l'abonnement.

2.7. Responsabilité

La société WORKERA est responsable des services qu'elle fournit au Client conformément aux présentes CGV et aux règles de droit commun, étant précisé que la société WORKERA se trouve soumise à une obligation de moyens.

La société WORKERA est responsable des dommages matériels directs qui seraient causés au Client du fait d'une faute contractuelle exclusivement imputable à la société WORKERA et démontrée par le Client. La société WORKERA n'est pas responsable des dommages immatériels et/ou indirects tels que les pertes de données, de chiffre d'affaires, de profits et les atteintes à l'image.

Conformément à l'Article 2.2 des présentes CGV, l'application des corrections par la société WORKERA sur la Solution PLANY pourra causer une indisponibilité de celle-ci, sans que la responsabilité de la société WORKERA ne puisse être recherchée à ce titre.

Les dommages matériels causés par la société WORKERA sont susceptibles d'être indemnisés dans la limite expresse du montant total de la garantie de l'Assurance Responsabilité Civile Professionnelle de cette dernière souscrite auprès de la Compagnie Hiscox, établi sous le N° RCP0576735 pour chaque sinistre, au titre de son activité, communicable sur demande écrite du Client.

La Solution PLANY fournit au Client des trames de documentation, contrats de travail, devis, factures et autres documents, qui ne sont fournies qu'à titre indicatif, le Client étant seul responsable de la conformité de la trame qu'il souhaite utiliser aux dispositions légales et réglementaires applicables. Le Client demeure seul responsable de son utilisation de la Solution PLANY et des différentes fonctionnalités prévues, qu'il s'engage à utiliser de façon conforme à sa destination.

Enfin, la société WORKERA ne pourra être tenue responsable de dysfonctionnements de la Solution PLANY qui ne lui seraient pas imputables directement, ou d'une défaillance des opérateurs des réseaux de communication sur Internet et en particulier du ou des fournisseurs d'accès du Client.

2.8. Propriété intellectuelle

La Solution PLANY, les développements spécifiques aux fins de personnalisation ainsi que l'ensemble des contenus mis à disposition sur la Solution PLANY sont la propriété exclusive de la société WORKERA et ne peuvent être utilisés par le Client sans autorisation expresse.

2.9. Garantie

La société WORKERA ne fournit d'autre garantie que le bon fonctionnement de la Solution PLANY conformément aux fonctionnalités décrites dans la documentation accessible au lien suivant : <https://kb.planyapp.io>

Cette garantie est soumise à l'utilisation de la Solution PLANY avec un navigateur à jour, dans sa dernière version proposée, et conformément aux CGU de la Solution PLANY accessibles au lien suivant : www.plany.jobs/cgu

La garantie de la société WORKERA ne saurait être recherchée pour défauts, dommages et/ou détériorations provoqués par une cause ou un accident extérieur, par le fait d'un tiers, ou un cas de force majeure. De même, la garantie de la société WORKERA ne pourra être recherchée en cas de non-respect des conditions d'utilisation de la Solution PLANY. Il appartient au Client de s'assurer du respect desdites conditions.

Toute garantie autre que celles expressément visées au présent Article est expressément exclue.

2.10. Données personnelles

Dans le cadre de la mise à disposition de la Solution PLANY, les Parties attestent mettre en œuvre les obligations imposées par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n°2016/679 et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi Informatique et Libertés (LIL) (ci-après désignés ensemble « **Réglementation sur la Protection des Données** »).

Il est rappelé qu'au sens de la Réglementation sur la Protection des Données, et au regard de l'objet de la prestation de mise à disposition de la Solution PLANY, chaque Partie agit en qualité de **responsable de traitement conjoint**.

Les Parties ont décidé de répartir les responsabilités en matière de traitement des données comme suit :

- **Descriptif des traitements**

WORKERA collecte les données personnelles auprès des utilisateurs ayant créé un compte candidat via la Plateforme PLANY (ci-après « **Utilisateurs Candidats** ») aux fins de gestion de leur compte utilisateurs et de leur candidature aux offres d'emploi publiées par le Client via la Solution PLANY. Ce traitement est effectué sur la base de l'exécution du contrat. Les modalités de traitement de données sont décrites au sein de la Politique de confidentialité publiée et accessible à tout moment par les Utilisateurs Candidats via la Plateforme PLANY. Le Client utilise les données personnelles des Utilisateurs Candidats lorsque ceux-ci ont choisi de candidater aux offres d'emploi qu'il a publiées via la Solution PLANY. Ce traitement est effectué aux fins de gestion des ressources humaines du Client (recrutement, contrat de travail, fiche de paie, etc) et se fonde sur la base de l'exécution du contrat. Le Client informe les Utilisateurs Candidats des traitements de données qu'il effectue le concernant.

Pour en savoir plus sur les traitements de données mis en œuvre dans le cadre de l'abonnement à la Solution PLANY, les personnes concernées peuvent contacter la société WORKERA par courrier électronique à privacy@plany.fr.

- **Partage des responsabilités**

La société WORKERA détermine les données personnelles traitées s'agissant des Utilisateurs Candidats ainsi que leur durée de conservation, lorsque ces données sont traitées via la Plateforme PLANY, aux fins de gestion de leur compte utilisateur et de leurs candidatures. Le Client détermine les données qu'il collecte sur les Utilisateurs Candidats ainsi que leur durée de conservation lorsque ces données sont traitées aux fins de gestion de ses ressources humaines (recrutement, contrat de travail, fiche de paie, etc).

Chaque Partie est responsable de son registre des traitements.

Le Client s'engage à informer les Utilisateurs Candidats des traitements de données personnelles qu'il effectue les concernant.

Les Parties garantissent expressément avoir déployé et continuer de mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées et nécessaires à la conformité du traitement à la Réglementation sur la Protection des Données. Notamment, en cas de transfert de données personnelles à l'étranger, les Parties s'engagent à régulariser si nécessaires des Clauses Contractuelles Types.

- **Sort des données personnelles en cas de résiliation de l'abonnement à la Solution PLANY**

Les données enregistrées par le Client sur la Solution PLANY sont supprimées à l'issue d'un délai de 2 mois à compter de la résiliation effective de l'abonnement à la Solution PLANY. Si le Client le souhaite, il peut demander la restitution des données qu'il a enregistrées sur la Solution PLANY dans ce délai, la société WORKERA s'engageant à lui restituer l'intégralité des données telles qu'enregistrées au jour de la dernière sauvegarde sur un support durable dans un délai de 15 jours ouvrés à compter de la réception de la demande. Cette demande de restitution de données devra être formulée par écrit du Client à l'attention de la société WORKERA. Le Client s'engage à définir des procédures de suppression des données personnelles conformément aux traitements qu'il a effectués et à en informer les Utilisateurs Candidats.

- **Gestion et notification des incidents de sécurité et violations de données**

Les Parties mettent en place et maintiennent pendant toute la durée de l'abonnement à la Solution PLANY, un processus et des procédures de gestion des incidents de sécurité à savoir tout événement impactant ou susceptible d'impacter la sécurité du système d'information en termes notamment de disponibilité, d'intégrité, de confidentialité et/ou de traçabilité (y compris notamment des violations de données, à savoir tout événement entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée des données personnelles des Utilisateurs candidats ou l'accès non autorisé à de telles données).

Le Client s'engage à notifier à la société WORKERA au plus tard dans les vingt-quatre heures en cas de violation de données impactant les données personnelles traitées dans le cadre de l'abonnement à la Solution PLANY, sauf pour les données ayant été anonymisées par le Client et pour lesquelles il n'est plus possible d'établir de lien avec une donnée personnelle d'un utilisateur en particulier.

Suivant la nature et la gravité de la faille, les Parties collaboreront pour notifier cette violation aux autorités et/ou aux personnes concernées, si requis en vertu de la Réglementation sur la Protection des Données.

- **Collaboration**

En cas de demande des autorités de contrôle, le Client collabore avec la société WORKERA et met tout en œuvre pour aider la société WORKERA à démontrer qu'elle respecte toute obligation prévue par la Réglementation sur la Protection des Données.

CHAPITRE 3 : CLAUSES APPLICABLES A LA FORMATION SUR L'UTILISATION DE LA SOLUTION PLANY

La société WORKERA propose, sur devis spécifique, une formation à l'utilisation de la Solution PLANY.

La société WORKERA est déclarée organisme de formation **numéro NDA en cours d'obtention**. Les programmes détaillés, objectifs, prérequis et modalités pédagogiques sont disponibles sur www.plany.jobs/entreprise/formation et transmis lors de l'inscription. Nos formations sont accessibles aux personnes handicapées avec adaptation des modalités si nécessaire (contact : référent handicap indiqué sur les programmes de formation). L'évaluation des acquis suit les modalités définies par programme.

3.1 Modalités d'inscription à la formation

Pour s'inscrire à cette formation, le Client précise à la société WORKERA la date choisie et le nombre de stagiaires. A réception du bulletin d'inscription, la société WORKERA adressera au Client un devis précisant les modalités de la formation. A validation et signature de ce devis par le Client, la société WORKERA adressera au Client une convention de formation (ci-après « **Convention de Formation** »), telle que prévue par la loi. Le contrat sera formé lors de la réception par la société WORKERA d'un exemplaire de la Convention de Formation dûment régularisée par le Client.

Une confirmation d'inscription reprenant toutes les informations utiles (les horaires, le lieu, le déroulement du stage) sera adressée à chaque participant inscrit par le Client.

Toute inscription à une formation dispensée par la société WORKERA suppose que le Client accepte le contenu du stage décrit dans la Convention de Formation ou le devis et qu'il accepte les présentes CGV. Aucune inscription directe sur le lieu de la formation ne sera acceptée.

3.2 Modalités de paiement de la formation

Le prix de la formation est inclus dans le devis proposé et payable lors de l'inscription à la formation. Ce prix est forfaitaire et couvre les frais pédagogiques, la documentation, ainsi que les éventuelles pauses et/ou repas du formateur.

3.3 Débit et remplacement d'un stagiaire

En cas de débit signifié par le Client à la société WORKERA au moins 15 jours avant le démarrage de la formation, la société WORKERA offre au Client la possibilité :

- de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure,
- de remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation,

3.4 Annulation, absence ou interruption d'une formation

Toute formation commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par la société WORKERA. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de la société WORKERA distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à la société WORKERA.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, la société WORKERA se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 30 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation – Hormis frais déjà engagé pour le déplacement
- si l'annulation intervient entre 30 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation

3.5 Annulation ou modification de la formation par la société WORKERA

Afin d'assurer une meilleure organisation de ses formations, la société WORKERA se réserve le droit de modifier les horaires ou les dates de formation. Dans ce cas, le Client sera prévenu par téléphone, mail, ou courrier et pourra s'il le souhaite annuler son inscription.

La société WORKERA se réserve en outre le droit de changer d'intervenant.

3.6 Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

3.6 Attestation de stage

A l'issue de la formation, un certificat de réalisation de la formation sera adressé par la société WORKERA au Client pour chaque stagiaire. Ce certificat permettra d'attester du statut d'Utilisateur Formé, permettant de bénéficier du support technique de la Solution PLANY tel que décrit à l'Article 2.4 du Chapitre 2 des présentes CGV.

3.7 Propriété des formations

L'inscription à une formation vaut pour le stagiaire engagement de confidentialité à l'égard de tout document ou matériel pédagogique remis dans le cadre ou à l'occasion de la formation. Le stagiaire est informé que les programmes, supports et contenus de formations ainsi que les moyens pédagogiques mis à la disposition du stagiaire dans le cadre de la formation sont couverts par des droits de propriété intellectuelle, dont la société WORKERA demeure le titulaire. La reproduction, le prêt, la location et plus généralement toute utilisation ou toute diffusion, à but commercial ou à des fins autres que personnelles et pédagogiques pour les besoins de la formation dispensée par la société WORKERA, des programmes, supports et contenus de formation remis au stagiaire sont expressément interdits, sauf autorisation écrite de la part de la société WORKERA.

3.8 Données personnelles

La société WORKERA collecte des données personnelles concernant les stagiaires s'inscrivant à une formation, la collecte et le traitement de ces données étant nécessaires à l'exécution du contrat, afin de permettre aux stagiaires de suivre la formation choisie.

Les données personnelles des stagiaires ne sont pas cédées à des tiers. Elles peuvent être transmises par la société WORKERA à certaines catégories de destinataires identifiés, tels que les intervenants dans les formations, dans des conditions encadrées.

Ces données sont conservées pendant la durée nécessaire afin de respecter les obligations légales et réglementaires s'imposant à la société WORKERA.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en matière de protection des données personnelles, le stagiaire dispose des droits suivants :

- un droit de rectification, de mise à jour, de limitation, et de suppression des données le concernant, en écrivant à l'adresse électronique privacy@plany.fr ;
- un droit d'accès aux données le concernant, et un droit à la portabilité de ses données, en écrivant à l'adresse électronique privacy@plany.fr. La société WORKERA pourra dans ce cas demander une preuve de l'identité du stagiaire afin d'en vérifier l'exactitude ;
- le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

La société WORKERA met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles afin de protéger les données personnelles des stagiaires contre les altérations, destructions et accès non autorisés à ces données.

CHAPITRE 4 : CLAUSES COMMUNES A TOUTES LES PRESTATIONS FOURNIES PAR LA SOCIÉTÉ WORKERA

4.1. Survenance d'un cas de force majeure

Dans l'hypothèse de la survenance d'un cas de force majeure venant empêcher l'exécution de ses obligations par la société WORKERA, les prestations seront immédiatement suspendues, à compter de la notification adressée par la société WORKERA au Client, par courrier électronique ou par lettre recommandée AR.

La société WORKERA informera le Client de la cessation de l'événement empêchant l'exécution du contrat, par courrier électronique ou par lettre recommandée AR, et les prestations reprendront immédiatement à la date de cette notification.

Si un tel évènement venait à se prolonger au-delà d'un mois après la date de notification, le contrat de maintenance serait considéré résilié de plein droit et les parties libérées de leurs obligations, dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

On entend par cas de force majeure tout événement rendant soit impossible, soit manifestement plus difficile l'exécution d'une obligation en raison du caractère imprévisible, irrésistible et extérieur de cet événement, conformément à l'article 1218 du Code civil, tels que incendies, inondations, paralysies des voies de transports routiers ou autres, ruptures de fourniture d'énergies, défaillance des réseaux de télécommunications et des réseaux informatiques, ... ainsi que tout autre événement considéré par la loi ou la jurisprudence comme un cas de force majeure.

4.2. Assurance

Chaque Partie s'engage à souscrire une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable. En tout état de cause, le Client ne saurait engager la responsabilité de la société WORKERA et de ses assurances au-delà du plafond défini à l'article « Responsabilité ».

4.3. Confidentialité

Sont considérées comme confidentielles, les informations échangées par les Parties dans le cadre de l'abonnement relatives aux prix, à la proposition et aux conditions de l'abonnement, à la propriété intellectuelle de la Solution PLANY ainsi que toutes celles qui sont identifiées par l'apposition de la mention « confidentiel » ou toute mention signifiant incontestablement la même chose (ci-après « Informations Confidentielles »).

Les Parties s'engagent à préserver la confidentialité la plus stricte des Informations Confidentielles qu'elles reçoivent dans le cadre des présentes. Les Parties s'engagent à ne pas divulguer ni exploiter ces Informations Confidentielles d'une autre façon que celle nécessaire à

l'exécution des présentes. En cas de doute, avant toute divulgation d'Informations confidentielles, l'accord de la Partie à laquelle elles appartiennent devra être demandé.

La Partie réceptrice s'engage sur les Informations confidentielles émanant de l'autre Partie à les maintenir confidentielles et prendre les mesures nécessaires pour que les Informations confidentielles soient conservées et traitées avec le même degré de précaution et de protection qu'elle accorde pour ses propres informations confidentielles de même importance. Ainsi, les Parties veilleront à restreindre l'accès aux Informations confidentielles aux seules personnes ayant besoin d'avoir accès à ces Informations confidentielles dans le cadre des prestations fournies au titre des présentes.

Les informations n'étant pas spécifiquement désignées comme étant confidentielles sont traitées comme telles lorsqu'on peut raisonnablement estimer qu'elles fournissent à un tiers un avantage financier ou concurrentiel, ou lorsque leur révélation peut constituer un préjudice financier pour l'une ou l'autre des Parties.

Sans préjudice de ce qui précède, l'obligation de confidentialité ci-dessus n'est pas applicable (i) aux informations qui étaient déjà disponibles publiquement préalablement à leur communication, (ii) aux informations reçues d'un tiers de manière licite, (iii) aux informations qui étaient déjà en possession du Client préalablement à leur communication, ou (iv) aux informations dont la divulgation est prescrite par la loi.

Cette obligation est valable pendant la durée des prestations fournies par la Société WORKERA au Client et pendant un (1) an à compter de leur terme, quelle qu'en soit la cause.

4.4. Données personnelles

Dans le cadre des services fournis par la société WORKERA au Client, la société WORKERA est amenée à collecter et à traiter certaines données à caractère personnel concernant les préposés du Client (noms, prénom, qualité, notamment). Cette collecte est indispensable à la société WORKERA pour fournir ses services au Client dans le cadre des présentes CGV.

Le Client autorise la société WORKERA à réaliser de tels traitements, étant entendu que ces données sont destinées aux équipes concernées de la société WORKERA. Les personnes dont les données sont collectées disposent d'un droit d'accès, d'opposition ou de rectification sur les données les concernant, ce que le Client s'engage à indiquer à ses préposés. Ces droits s'exercent auprès de la société WORKERA, par courrier électronique à privacy@plany.fr. Il appartient au Client d'informer ses préposés du traitement de leurs données personnelles dans ce cadre.

4.5. Droit de rétractation

Sauf dans le cas décrit à l'Article 1.7 et sans préjudice de la faculté de dédit décrite à l'Article 3.3, la présente clause est applicable (i) si le Client est une personne morale qui compte moins de 6 salariés et dont l'objet du contrat est étranger à son champ d'activité principal et (ii) à la condition que le devis ait été accepté à distance à la suite d'un démarchage téléphonique ou en dehors des bureaux de la société WORKERA.

Si les conditions ci-dessus sont remplies, à compter de la date de la commande et conformément à la législation en vigueur, le Client dispose d'un délai de quatorze jours pour faire valoir son droit de rétractation auprès de la société WORKERA à compter de la commande.

Pour ce faire, le Client doit faire parvenir dans ce délai (cachet de la poste faisant foi) une lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant son intention de se rétracter, à l'adresse suivante : Société WORKERA - 154 Avenue de Cannes - 06210 Mandelieu la Napoule.

Le remboursement du montant sera effectué au plus tard dans les quatorze jours suivant la réception de la lettre.

En application de l'article L. 221-25 du Code de la consommation, si le Client souhaite qu'une prestation commence avant la fin du délai de rétractation, il pourra le demander expressément à la société WORKERA. Dans sa demande, le Client devra reconnaître qu'après que la société WORKERA aura entièrement exécuté la prestation, le Client ne disposera plus du droit de rétractation.

Par ailleurs, le Client est informé que s'il décide d'exercer son droit de rétractation avant la fin de la prestation, il sera tenu de verser à la société WORKERA un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter ; ce montant est proportionné au prix total de la prestation convenu au sein du devis.

A défaut d'une telle demande expresse, la société WORKERA ne sera pas tenue de commencer les prestations avant expiration du délai de rétractation.

4.6. Intégralité des engagements

Il est formellement convenu que toute tolérance ou renonciation d'une des Parties, dans l'application de tout ou partie des engagements prévus aux présentes, quelles que puissent en être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification des présentes ni générer un droit quelconque. Les présentes CGV représentent l'intégralité des engagements existant entre les Parties. Elles remplacent et annulent tout engagement oral ou écrit antérieur relatif à leur objet.

4.7. Loi applicable et juridiction compétente

Les Parties conviennent que les présentes CGV et leurs conséquences sont soumises au droit français. La langue des présentes et des relations entre les Parties est le français.

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV, les Parties conviennent qu'elles rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments et informations nécessaires.

Si au terme d'un délai de trente (30) jours, les Parties ne parvenaient pas à se mettre d'accord, TOUS LES LITIGES AUXQUELS LES CGV ET LES ACCORDS QUI EN DÉCOULENT POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITE, LEUR INTERPRETATION, LEUR EXECUTION, LEUR RESOLUTION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CANNES – OU EN CAS DE DÉFAUT DE COMPÉTENCE MATÉRIELLE, DU TRIBUNAL COMPÉTENT DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DU LIEU DE DOMICILIATION DE LA SOCIÉTÉ WORKERA.

4.8. Dispositions diverses

La nullité, la caducité, l'absence de force obligatoire ou l'inopposabilité de l'une quelconque des stipulations des présentes CGV n'emporte pas nullité, caducité, absence de force obligatoire ou inopposabilité des autres stipulations, qui conserveront tous leurs effets.

Les Parties pourront d'un commun accord, convenir de remplacer ou de modifier la ou les stipulations invalidées.

Les stipulations des présentes CGV ne sauraient être modifiées par des stipulations contraires, sans l'accord exprès et écrit des Parties.

WORKERA se réserve la possibilité d'adapter, de modifier ou de mettre à jour, à tout moment les présentes CGV.

En cas d'adaptation, de modification ou de mise à jour, seront appliquées les CGV en vigueur au jour de la passation de la commande (date de signature du devis) par le Client.

Fait à :

En date du :

Nom :

Prénom :

Qualité du signataire :

Signature + Tampon :